Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-GAUDENS

Saint-Gaudens, le 6 juillet 2007

Le sous-préfet
Réf. : JMN/JM
Dossier suivi par M. NICOLAS
☎ 05.61.94.67.51
✉ jean-marie.nicolas@haute-garonne.pref.gouv.fr
🗁 Secrétariat/envoiCRvollibre Luchon

Le sous-préfet

à

Destinataires in fine

Objet : Situation concernant le vol libre à Luchon -

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli, le relevé de conclusions de la réunion concernant la situation du vol libre à Bagnères-de-Luchon qui s'est tenue le mercredi 27 juin 2006 à la sous-préfecture de Saint-Gaudens.

Jean-Marie NICOLAS

☐ M. le directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports
☐ Monsieur le chef d'escadron, commandant la compagnie de gendarmerie de St-Gaudens
☐ M. le maire de Bagnères-de-Luchon
☐ M. le maire de Montauban-de-Luchon.
☐ M. le maire de Saint-Mamet
☐ M. le président du golf club Luchon
☐ M. le président de la commission sportive golf de Luchon
☐ M. le président de l'association locale de vol libre Luchon
☐ M. le président du comité départemental de vol libre
☐ M. le responsable de la formation vol libre

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SOUS-PREFECTURE DE SAINT-GAUDENS

SITUATION DU VOL LIBRE A LUCHON

Réunion du 27 juin 2007 – 15h00

Relevé de conclusions

Présents :
Les maires de Saint Mamet et de Montauban de Luchon
Le président du Golf Club de Luchon
Le président de la Commission Sportive du Golf de Luchon
Le président du Comité Départemental de Vol Libre
Monsieur le Responsable de la Formation de BEES 1er degré de Vol Libre
La Directrice Régionale Adjointe de la DRDJS
Le Professeur de Sports de la DRDJS chargé du Vol Libre

Excusés :
Le Maire de Luchon

Séance présidée par le sous-préfet de l'arrondissement de Saint Gaudens

Après un tour de table de présentation des participants, le sous-préfet resitue la problématique et l'importance du vol libre et du golf en termes de développement économique sur la Vallée de Luchon. Cette réunion constitue l'occasion de faire le point entre les différentes parties sur la situation.

La parole est passée à Monsieur Vincent TEULIER qui expose les problèmes techniques et sécuritaires liés au programme immobilier qui démarre en limite de la zone habituelle d'atterrissage. Aujourd'hui, la proximité de la grue rend difficile pour un pratiquant de parapente moyen, une approche en toute sécurité de cette zone d'atterrissage. D'ailleurs, compte tenu de la réglementation de la Fédération Française de Vol Libre, cet espace ne pourra plus être homologué.

Monsieur TEULIER expose également les différents cas de figure alternatifs envisagés et indique en conclusion, que l'aire la plus dégagée et présentant les meilleures conditions de sécurité est bien celle du practice de golf.

Le président du Golf Club et le président de la Commission Sportive rappellent qu'il n'est pas envisageable aujourd'hui de déplacer le practice actuel.

Le président du Golf Club de Luchon évoque la démarche entreprise par le maire de Luchon pour trouver un autre terrain plus en aval et qui pourrait faire l'objet de baux de trois ans, ce qui permettrait d'engager la procédure de déplacement de trois trous.

2, avenue du général Leclerc – B.P. n° 169 – 31806 SAINT-GAUDENS CEDEX - stationnement Ⓟ Pégot Ⓟ Place Barbastro
☎ 05 61 94 67 67 🖷 05 61 94 67 99 - www.haute-garonne.pref.gouv.fr

Cette solution ne serait envisageable qu'à compter de septembre. Deux obstacles doivent être, à ce jour, levés : l'accord de tous les propriétaires des parcelles et l'aménagement d'une voie d'accès.

Sont ensuite évoqués des problèmes d'atterrissage alors que les champs ne sont pas fauchés et le fort mécontentement des agriculteurs. Ces évènements nuisent à la sérénité du climat local. Le président du Comité Départemental de Vol Libre informe de la possibilité de devenir gestionnaire du site par convention et à partir d'une charte de bonne conduite souhaitée par les maires, d'éviter ce type d'incidents.

En conclusion :

Aucune solution pour juillet et août 2007 ne semble acquise, même si les maires peuvent essayer de convaincre les propriétaires de mettre à disposition du vol libre, lorsqu'elles auront été fauchées, les parcelles avant septembre.

A partir de septembre et pour 3 ans, les baux seraient passés par la mairie de Luchon avec les propriétaires privés. La mairie aménagerait également une voie d'accès. La gestion des parcelles seraient ensuite confiées par convention aux instances du Vol Libre.

A terme, la mairie ayant d'ores et déjà pris une délibération pour la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement des 3 trous de golf, la zone d'atterrissage pourrait être pérennisée sur l'emplacement libéré.

Un système d'affichage sur panneaux sur l'aire d'envol de Superbagnières sera installé afin de prévenir les parapentistes des dangers que représente aujourd'hui la zone d'atterrissage traditionnelle.

Monsieur TEULIER est chargé de coordonner le rédactionnel de cette information.

Séance levée à 18h30

Le sous-préfet,

Jean-Marie NICOLAS